

## COMMISSION DE DEFENSE DES DROITS

TP/AC/1702

### NOUVELLE INFORMATION SUR LA CARTE DE COMBATTANT

(Annule et remplace l'information précédente n° 1699)

Il existe actuellement 3 modèles de cartes en circulation :

1. **Carte dite « chamois »** cartonnée de couleur beige. Cette carte est toujours valable. Si celle-ci est illisible ou perdue, elle peut être échangée auprès de l'ONAC-VG.
2. **Carte dite « bleu blanc rouge »** cartonnée avec un dessin représentant le drapeau français. Cette carte fut attribuée jusqu'en 2009. En cas de perte elle est remplacée par une carte duplicata du même modèle.
3. **Carte plastique** au format type d'une carte de crédit attribuée en France à partir de 2010. Toutes les nouvelles demandes reçoivent automatiquement cette nouvelle carte

Toutes les cartes doivent comporter les renseignements obligatoires suivants :

**NOM**

**PRENOM**

**DATE DE NAISSANCE**

**LIEU DE NAISSANCE**

**ADRESSE DU DEMANDEUR**

Les cartes sont toujours attribuées par le service départemental de l'ONAC-VG du département de résidence. Ce dernier garde le dossier en archive.

La numérotation des cartes est pour les cartes cartonnées :

- Paris : numéro à 6 chiffres
- Province : numéro à 5 ou 4 chiffres

Depuis 2010 les numéros sont à 7 chiffres précédés du numéro de département de résidence à trois chiffres. En 2008 et 2009 la partie chiffre commençait par 1 et 2 et depuis 2010 par 3.

Par exemple : 075 **FR** 3123456

Paris 075 est suivi du pays de résidence FR pour la France.